

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 février 1966

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EXEMPLAIRE ANNOTÉ DU RÈGLEMENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LE CINQUANTENAIRE DE L'INCENDIE

M. l'Orateur: Les honorables députés me permettront peut-être de faire quelques brèves remarques au sujet d'un anniversaire que nous marquons aujourd'hui.

[Traduction]

C'est aujourd'hui le cinquantième anniversaire de l'incendie qui a détruit les premiers édifices du Parlement du Canada.

Le feu a commencé dans la salle de lecture à 8h.55 du soir et il s'est propagé dans tout l'édifice avec une prodigieuse rapidité. La Chambre débattait à ce moment-là des problèmes concernant l'industrie de la pêche.

Les députés trouveront peut-être intéressant le passage suivant du compte rendu, qui figure à la page 599:

• (9.00 p.m.)

A ce moment, le chef des huissiers de la Chambre des communes, M. C. R. Stewart, est entré précipitamment en criant: «La salle de lecture est en feu, que tout le monde sorte immédiatement.» La séance fut aussitôt suspendue, sans aucune formalité; les députés, les fonctionnaires et le public des tribunes sortirent en toute hâte et quelques-uns furent presque suffoqués par la fumée. L'incendie, qui s'était déclaré dans la salle de lecture, se propagea avec une rapidité extraordinaire et devint bientôt impossible à maîtriser. Ses ravages continuèrent jusqu'au lendemain, entraînant la destruction presque complète du palais législatif et la perte de plusieurs vies.

La seule partie des premiers édifices demeurée presque intacte fut la bibliothèque. A la suite de cette catastrophe, le Parlement s'est réuni dans la salle de conférences du musée Victoria et a continué d'y tenir ses séances jusqu'au 2 février 1920, date à laquelle il s'est réuni pour la première fois dans l'édifice actuel. Depuis 46 ans hier, nous siégeons dans cette enceinte.

La masse d'arme a été perdue dans l'incendie. On en a vite fabriqué une autre pour la remplacer temporairement et on s'en est servi pendant plusieurs mois après l'incendie. C'est la masse dont nous nous servons aujourd'hui.

M. l'Orateur: J'ai pris l'initiative de faire insérer dans un exemplaire provisoirement annoté du Règlement de la Chambre certaines modifications relatives à la procédure et aux coutumes que nous suivrons au cours de la présente session. Si les députés sont d'accord, des dispositions seront prises pour que le texte soit reproduit en appendice aux *Procès-verbaux* de vendredi afin de l'avoir dans les deux langues lundi prochain. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. VICTOR SPENCER—LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE ET RUMEURS D'UNE MENACE DE REPRÉSAILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Nous dirait-il si l'on a maintenant pu étudier la possibilité d'une enquête judiciaire dans l'affaire Spencer? Dans sa réponse, dirait-il aussi à la Chambre si la Gendarmerie royale a fait enquête sur la menace faite par Spencer lorsqu'il a dit que, s'il était poursuivi en justice, bien des têtes tomberaient?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé l'autre jour si j'étudierais la possibilité d'instituer une enquête de ce genre et j'ai répondu que j'y songerais. C'est ce que je fais, présentement. J'étudie l'ensemble du dossier. De fait, je l'ai déjà examiné et, lorsque j'en aurai terminé la revue, je ferai une déclaration à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice répondrait-il à la seconde partie de ma question, qui n'entre pas dans les attributions du premier ministre? Cette menace comporte certaines insinuations regrettables et inutiles.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'on traitera de ce point dans la déclaration.